

Certification Internationale pour les élèves de seconde en section européenne 2009



Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) se met en place depuis quelques années à travers l'Europe et permet aux professeurs de langue de tous les pays d'évaluer les compétences linguistiques de leurs élèves selon un barème commun.

A partir de ce barème existe dorénavant des diplômes de langue reconnus dans tous les états membres de la communauté et dans beaucoup d'autres pays du monde. En France, ces diplômes sont conduits sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale et mis en place avec le concours de **l'Université de Cambridge ESOL** pour l'anglais, **le Goethe Institut** pour l'allemand et **l'Institut Cervantès** pour l'espagnol.

Les épreuves comprennent un examen oral à passer en binôme et un examen écrit d'une heure et demie; ces examens ne demandent pas des heures de travail en préparation puisqu'ils évaluent simplement le niveau de langue de chaque élève, et auront lieu courant [mars 2009](#) au lycée.

Résultats des épreuves en anglais 2008 :

B1 : 18 élèves soit 56% des élèves
A2 : 13 élèves soit 41% des élèves
A1 ou Insuffisant: 0 élèves
Absent: 1 élève